

Déclaration de soumission

A retourner à la : **Commission paritaire des bureaux d'ingénieurs de Genève**
Rue de Saint-Jean 98 - Case postale - 1211 Genève 3

Raison sociale du bureau d'ingénieurs :

Adresse :

.....

Tél. : E-mail :

Effectif des salarié(e)s :

Par la présente, le bureau d'ingénieur(s) susmentionné déclare se soumettre à la **Convention collective de travail des bureaux d'ingénieurs à Genève** actuellement en vigueur ainsi qu'à ses avenants ultérieurs, au sens de l'article 356b du Code suisse des obligations (CO).

Cette soumission implique le respect des dispositions qui y sont stipulées en faveur de chaque salarié(e) lié(e) au bureau signataire par un contrat de travail, quelle qu'en soit la forme.

Pour être valable, la présente déclaration doit être signée par une personne habilitée à engager la responsabilité du bureau.

Cette soumission permet d'obtenir des attestations pour l'accès aux mandats publics sur le territoire du canton de Genève, en complément des garanties exigibles en matière d'assurances sociales, du versement régulier des cotisations afférentes et de toute autre obligation définie par le mandant, conformément aux dispositions réglementaires et légales.

Pour une adhésion avant le 15 du mois en cours, le prélèvement de la contribution professionnelle sera effectué dès le premier jour du mois suivant ; pour une adhésion après le 15 du mois en cours, la contribution professionnelle sera prélevée à partir du mois d'après (exemple : pour une adhésion signée le 16 septembre => prélèvement dès le 1^{er} novembre).

Lieu et date : Signature autorisée :

La Commission paritaire s'engage à tenir à jour une liste des bureaux d'ingénieurs soumis à la CCT et à ses avenants.

Cette liste est régulièrement communiquée aux autorités adjudicatrices de droit public.